



Bourse d'étude

Pour devenir infirmier·ère ou aide-soignant·e

FINSS - Fonds intersectoriel des Services de Santé

Bourse d'étude pour les demandeur·euse·s d'emploi



Qui peut demander une bourse ?

Les demandeur·euse·s d'emploi indemnisés inscrits au Forem ou chez Actiris :

- qui souhaitent entreprendre des études d'aide-soignant·e ou d'infirmier·ère
- qui effectue une demande de dispense pour le suivi de ces formations

Quelle est cette bourse ?

- > **1.500 € par année scolaire** durant toute la durée de la formation. Vos allocations de chômage seront maintenues.
- > Objectif: coup de pouce pour financer les frais d'inscription, les frais de matériel scolaire, de déplacement ou de crèche...
- > Cette bourse ne donne **pas** le statut d'élève boursier·ère auprès de l'école

Après acceptation de votre dossier, la bourse d'étude est versée en trois fois :

- 500 € après réception de l'attestation d'inscription à la formation,
- 500 € après réception de la première attestation trimestrielle d'assiduité,
- le solde après la réception des résultats de juin et des documents de suivi de l'année.

Attention: les versements sont conditionnés à la réception de documents de suivi (attestation d'inscription à l'école, attestation d'assiduité, résultats scolaires...).

Quelles formations ?



Quelles filières ?

- Aide-soignant·e
- Infirmier·ère (brevet ou baccalauréat)

Quels types de formation ?

- La formation doit être suivie en **cours du jour** (et max. en 2 ans pour les formations d'aide-soignant·e avec l'ens. de promotion sociale)?
- S'inscrire en **1ère année**. Cela signifie que vous ne **pouvez pas** introduire de première demande de bourse par exemple **si** :
 - vous êtes en 2ème année (ou pour les formations en art infirmier : en année préparatoire (ex : 7ème professionnelle, CQ6) ou en 3ème ou 4ème)
 - vous suivez la formation via un établissement de promotion sociale pour les formations en art infirmier.



Comment trouver une école ?

- Pour une formation en art infirmier

Vous pouvez consulter le site [devenirinfirmier.be](https://www.devenirinfirmier.be) dans la rubrique « Trouver une école ».

Dans les filtres, sélectionnez obligatoirement « Plein exercice » puis choisissez la province et le niveau de votre choix (brevet ou baccalauréat).

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre conseiller·ère emploi ou auprès de la cité des métiers la plus proche de chez vous.

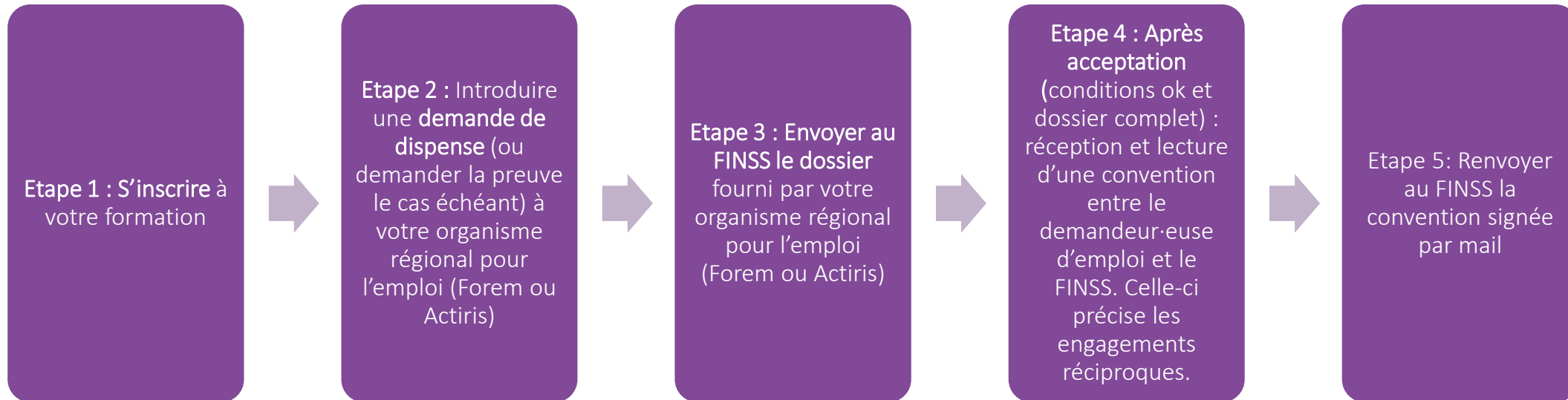
- Pour une formation d'aide-soignant·e

Vous pouvez consulter le site [deveniraidesoignant.be](https://www.deveniraidesoignant.be) dans la rubrique « Trouver une école ».

Dans les filtres, sélectionnez obligatoirement « Promotion sociale » puis choisissez la province et le niveau de votre choix (brevet ou baccalauréat).

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre conseiller·ère emploi ou auprès de la cité des métiers la plus proche de chez vous.

Quelles démarches ?



Quand introduire la demande de bourse ?

- Pour les formations en art infirmier

Les dossiers de demande peuvent être introduits du 15 juillet au 31 décembre 2022.

- Pour les formations d'aide-soignant-e :

Les trois premières étapes doivent être en ordre au plus tard dans les trois mois qui suit le premier jour de la formation. *Par exemple : si le premier jour de la formation est le 1^{er} février, le FINSS doit avoir reçu le dossier complet avec la demande de dispense et l'inscription en formation pour le 1^{er} mai au plus tard.*

Contact



1) Pour les demandeur-euse-s d'emploi de Wallonie (étape 2)

Contactez le service dispenses du Forem

Email : dispenses@forem.be

Site Web: <https://www.leforem.be/particuliers/dispenses.html>

Si vous avez reçu une dispense de recherche d'emploi du FOREM mais pas le formulaire de demande de bourse, contactez Camille DENOEUX du FINSS (coordonnées ci-dessous).

2) Pour les demandeur-euse-s d'emploi de la région bruxelloise (étape 2)

Contactez le service Guidance Recherche Active d'Emploi d'Actiris à l'adresse mail suivante :

graeselbazw@actiris.be

3) Pour tous : l'asbl FeBi – cellule du FINSS (étape 3 et 4)

Votre interlocutrice est Mme Camille DENOEUX.

Vous pouvez la contacter via les adresses mails du projet :

Si vous souhaitez suivre la formation d'infirmier-ère : bourseinfirmier@fe-bi.org

Si vous souhaitez suivre la formation d'aide-soignant-e : bourseaidesoignant@fe-bi.org

Téléphone : 02 235 01 64. Merci de privilégier les contacts par email.